

# TRAFFIC

NOTE  
D'INFORMATION

Mars 2018



Promouvoir le partage d'Information et la Coopération pour réduire le trafic illégal des espèces de faune et flore sauvages en Afrique Centrale



**TRAFFIC**  
the wildlife trade monitoring network



Exécutores **giz**



## LE CONTEXTE

Les échanges d'informations et la coopération au sein et entre les organismes d'application de la loi, et au sein des pays et entre les pays, sont essentiels dans la lutte contre la criminalité transfrontalière organisée liée aux espèces sauvages. L'importance de cette coopération est réaffirmée dans la résolution CITES Conf. 11.3 (Rev.CoP17) qui recommande aux organes de gestion de se coordonner avec les organismes gouvernementaux chargés de l'application de la CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction), en organisant des réunions, et faciliter l'échange d'informations.

Les dix pays de l'espace de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) -Burundi, Cameroun, République centrafricaine, Tchad, République démocratique du Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République du Congo, Rwanda et São Tomé-et-Príncipe-sont Parties à plusieurs initiatives, recommandations et déclarations régionales et internationales sur le commerce illégal d'espèces de faune et flore sauvages, notamment :

- L'Organisation pour la Conservation de la faune sauvage en Afrique (OCFSA) créée en 1983 ;
- La Déclaration des ministres de la Communauté Economique des États de l'Afrique centrale(CEEAC) sur la lutte contre le braconnage en Afrique centrale à Yaoundé (mars 2013).
- La Déclaration de la Conférence de Londres sur le commerce illégal d'espèces sauvages (février 2014);
- La Déclaration de Kasane sur le commerce illégal d'espèces sauvages (mars 2015);
- La Déclaration de Hanoi sur le commerce illégal d'espèces sauvages (novembre 2016);
- La Stratégie africaine sur la lutte contre l'exploitation illégale et le commerce illégal de la flore et de la faune sauvages en Afrique (mai 2015), dirigée par la Commission de l'Union Africaine ;
- **Le Plan d'Action sous régional des Pays de l'Espace COMIFAC pour le renforcement de l'Application des Législations nationales sur la Faune Sauvage**, communément appelé PAPECALF (2012-2017) actuellement en cours **d'évaluation** ;
- Le Forum sur la coopération sino-africaine (FOCAC), Plan d'action de Johannesburg (2016-2018).

Les pays et les gouvernements de la région de l'Afrique centrale, ainsi que leurs partenaires au développement régionaux, s'engagent à honorer ces engagements régionaux et internationaux pour lutter contre le commerce illégal d'espèces sauvages, **en particulier la mise en œuvre de la résolution CITES Conf. 11.3 (Rev. CoP17) ainsi que les initiatives, recommandations et déclarations ci-dessus.**

AFRICA-TWIX (AFRICA Trade in Wildlife Information eXchange) est une réponse aux initiatives susmentionnées ainsi qu'aux aspirations régionales et internationales.

### QU'EST-CE QUE AFRICA-TWIX?

Le Programme AFRICA-TWIX, créé en février 2016 à Douala au Cameroun, est un outil internet (un système) développé pour faciliter l'échange d'informations et la coopération entre les autorités nationales de **mise en œuvre** de la CITES. L'initiative a été inspirée par les succès d'un système similaire dans l'Union européenne, EU-TWIX, établi en 2005.

### OBJECTIF

L'objectif d'AFRICA-TWIX est de promouvoir le partage d'informations, d'expériences et de coopération au sein et entre les organismes responsables de l'**application** des lois et des cadres réglementaires forestiers et fauniques aux niveaux national, régional et international en Afrique centrale.

### COMPOSANTES D'AFRICA-TWIX

Le système AFRICA-TWIX comprend deux composantes :

1. Une liste de diffusion (mailing liste), qui sert de plate-forme pour échanger des informations, partager l'**expertise** et des expériences sur l'**application des lois** sur le commerce des espèces sauvages dans et entre les pays, et pour partager rapidement et facilement des informations sur les fraudes émergentes ou les activités illégales spécifiques ;
2. Un site web contenant divers matériels de référence, par exemple des outils d'identification de la faune, du matériel de formation, des textes juridiques ainsi qu'une base de données sur les saisies d'animaux sauvages

par les agents des forces de l'ordre dans les pays participants. Le site Web contient uniquement des données non sensibles.

## COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE

AFRICA-TWIX est actuellement mis en œuvre dans cinq pays d'Afrique centrale (Cameroun, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Gabon, République du Congo) et sera progressivement étendu à d'autres pays de la sous-région.

## STRUCTURE D'AFRICA-TWIX

Au plan institutionnel, AFRICA-TWIX est hébergé par la COMIFAC et géré par TRAFFIC dans le cadre d'un protocole d'accord. Les Ministères nationaux en charge de l'Environnement ou des Forêts sont les points focaux nationaux avec lesquels la COMIFAC communique. Ces ministères focaux nationaux assurent à leur tour la liaison avec les autres administrations chargées de l'application de la loi dans le pays pour désigner les utilisateurs du système AFRICA-TWIX. La supervision globale d'AFRICA-TWIX est assurée par un organe consultatif composé de cinq représentants des différents pays, plus un représentant de TRAFFIC et un de la COMIFAC.

L'utilisation d'AFRICA-TWIX est limitée aux instances gouvernementales qui partagent des informations via la liste de diffusion et fournissent des données et des informations. Par conséquent, aucune information provenant du système ne peut être diffusée en dehors de la plateforme sans l'approbation préalable du gouvernement qui a fourni l'information.

## BENEFICIAIRES ET PARTENAIRES

Les principaux bénéficiaires et partenaires d'AFRICA-TWIX sont :

Au niveau national: les responsables de l'application des lois, y compris; les services de la faune et de la foresterie, la police, les douanes, les procureurs et de la justice pénale, les responsables de la défense, qui ont pour mandat de lutter contre le commerce illégal d'espèces sauvages ainsi que les autorités scientifiques et de gestion CITES;

Au niveau régional et international: TRAFFIC, la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC); Les chefs du Bureau central national de l'Organisation Internationale de Police criminelle (l'OIPC-INTERPOL), la délégation régionale de l'ONU DC et le Bureau Régional de Liaison et du Renseignement de l'Organisation Mondiale des Douanes (BRLR).

## QUELQUES RÉSULTATS ET RÉALISATIONS D'AFRICA-TWIX

AFRICA-TWIX, qui n'a que deux ans, a enregistré quelques résultats et réalisations louables, ci-après énumérés :

- Au total, 131 agents chargés de l'application des lois figurent sur la mailing list, dont 111 sont désignés par **les cinq pays mettant en œuvre l'initiative comme suit: Cameroun (20); République Centrafricaine (21); République Démocratique du Congo (17); Gabon (22) et République du Congo (21)**. Les 20 autres membres sont des représentants du Secrétariat CITES ; INTERPOL; Organisation des Nations Unies pour la lutte contre la drogue et le crime (ONU DC); et Organisation Mondiale des Douanes (OMD).
- Plus de 700 messages ont été échangés sur la liste de diffusion depuis son lancement en mars 2016;
- Un total de 67 saisies de spécimens d'animaux sauvages a été rapporté sur la liste d'envoi d'AFRICA-TWIX depuis sa création. Ceux-ci comprennent 2 835 kg d'ivoire d'éléphant **d'Afrique** ; 1 497 défenses en ivoire d'éléphant (poids non indiqué); 13,415 kg d'écaillés de pangolin; 410 perroquets gris, 18 spécimens de grands singes et 17 000 tonnes d'essences de bois (principalement du bois rouge du genre *Swietenia*). D'autres spécimens de la faune sont aussi fréquemment signalés, notamment les peaux de panthère, d'autres parties d'éléphants et des spécimens de requins.
- Six enquêtes internationales ont été déclenchées et / ou soutenues grâce aux informations partagées et au réseau développé par AFRICA-TWIX. Les enquêtes en cours ont abouti à plusieurs arrestations ;
- Cinq ateliers ont été organisés à ce jour, deux au niveau régional et trois au niveau national en République Démocratique du Congo, au Gabon et en République du Congo. Ceux-ci ont bénéficié à plus de 200 responsables de l'application de la loi et de la justice.

- Le site Web AFRICA-TWIX contient déjà plus de 200 dossiers de saisies ainsi que de nombreux documents sur les ressources, y compris 32 guides d'identification des spécimens de la faune ; 38 lois et cadres législatifs des pays de la sous-région ; et 44 ressources éducatives utiles pour la gestion de la faune dans la lutte contre le commerce illégal d'espèces sauvages ;
- Des informations d'AFRICA-TWIX ont été fournies au Comité technique de l'Union africaine lors de l'élaboration du Plan d'action de la Stratégie africaine de lutte contre l'exploitation illégale et le commerce illégal de la flore et de la faune sauvages en Afrique ;
- La sensibilisation et l'adhésion au système AFRICA-TWIX ont été accrues grâce à l'organisation des événements parallèles lors de réunions pertinentes telles que la 17e réunion de la Conférence des Parties à la CITES en Afrique du Sud en 2016; les réunions du Partenariat du Bassin du Congo à Kigali en 2016 et à Douala en 2017; présentations lors de plusieurs réunions sous régionales dont le GTBAC (Groupe de Travail sur la Biodiversité de l'Afrique Centrale) de la COMIFAC, et le SGAPFS (Sous-Groupe de Travail sur les Aires Protégées et le Faune Sauvage).

## PERSPECTIVES D'AVENIR

Certaines des actions prévues par AFRICA-TWIX dans un futur proche incluent :

- Augmenter l'accès et le nombre d'utilisateurs au site web et à la base de données AFRICA-TWIX;
- L'**Expansion** d'AFRICA-TWIX dans les cinq pays restants de l'**espace** COMIFAC, sous réserve de la disponibilité des budgets conséquents ;
- Encourager les pays à désigner plus de membres à inclure dans le système ;
- Encourager l'utilisation efficace de l'outil par tous les membres ;
- Produire des rapports annuels à la demande des pays utilisant le système ;
- Organiser des cours de formation sur l'utilisation d'AFRICA-TWIX et renforcer les capacités en fonction des ressources disponibles ;
- Continuer à alimenter la base de données AFRICA-TWIX avec des données et des ressources provenant des pays et des partenaires.

## DONATEURS ET PARTENAIRES D'AFRICA-TWIX

AFRICA-TWIX est soutenu par les donateurs et partenaires techniques listés ci-dessous à qui la COMIFAC et TRAFFIC expriment leurs sincères remerciements :

1. Le projet "*Partnership against Poaching and Illegal Wildlife Trade (Ivory and Rhino-Horn) in Africa and Asia*", mis en œuvre par la GIZ pour le compte du Ministère Fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ), Conservation de la Nature, Bâtiment et Sécurité Nucléaire (BMUB) ;
2. WWF France ;
3. Le Secrétariat d'Etat à la pêche et de la faune des États-Unis (USFWS) ;
4. Gouvernement Fédéral de Belgique ;
5. UICN pour le soutien technique au programme ;
6. COMIFAC, l'organisme d'accueil d'AFRICA-TWIX.